

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024

**PRESENTS**: ROQUE - AUDIBERT- DELHON -LABROUSSE -LEMOUB –MANDEIX – MONMARTY -TESSANDIER-

**ABSENTS** : -LAVAL-LESVIGNE S (pouvoir à ROQUE)- LESVIGNE JP (pouvoir à TESSANDIER)

**Secrétaire de Séance** : LEMBOUB Brigitte

**Date de convocation** : 08.10.2024

## • TRAVAUX

**Salle des fêtes** : La Maire présente au Conseil les propositions de prêts qui ont été reçues du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne. La durée demandée étant de 4 ans pour un montant de 50.000 € ; la formule proposée par la Caisse d'Epargne semble la plus intéressante : 3345,88€/trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- VOTE à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Epargne
- AUTORISE la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Petits travaux** : un grillage de protection sera posé autour de la pompe à chaleur avec un portillon d'accès.

Rafraichissement des murs de la salle des fêtes : peinture et plusieurs propositions à l'étude par la commission travaux.

## • ADHESION CNAS

Ajournée : absence de données nécessaires pour prendre une décision.

## • SMDE 24

**-PV DE TRANSFERT** La Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 21 octobre 2023, il a été voté à l'unanimité le transfert de compétence eau au Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. A cet effet, le transfert doit se matérialiser par un procès-verbal de mise à disposition des biens et d'équipements au profit du SMDE 24

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE la Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et d'équipements au profit du SMDE 24.

**-ADHESION COMMUNES** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 de la commune de St Félix de Reilhac et Mortemart avec le transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) et d'accepter les transferts de la compétence Assainissement Collectif (bloc 6.41) au SMDE 24 des communes de

Mauzens-et-Miremont, St-Martin-de-Fressengeas et St-Romain-et-St-Clément, pour une exploitation par RDE 24, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- **PARTICIPATION TRANSPORT**

La Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'inscriptions aux transports scolaires de Saint Cyprien d'élèves de la commune;

Le syndicat Intercommunal de Transports de Saint Cyprien ne voulant pas accepter les inscriptions d'élèves dont la commune ne participe pas financièrement au coût du transport; la Maire propose de participer à hauteur de 92 € par élève, le solde restant à la charge des parents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE son accord, pour l'année scolaire 2024/2025, pour une participation de 92 € par élève, la différence avec le montant demandé par le syndicat de transport sera réglée par les parents
- DONNE POUVOIR à la Maire pour le mandatement.

- **DEMANDE SUBVENTION**

\*Le foyer socio éducatif du collège du Bugue demande une aide financière pour des voyages scolaires ; le conseil municipal donne un avis défavorable avec 8 contres et 2 abstentions.

\*L'amicale du RPI des deux rivières dont le siège est à la mairie de Alles demande une subvention; voir lors de l'établissement du budget 2025.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Devis pour mise en pages site : favorable
- Lecture du courrier de M. KNOTH concernant
- Invitation CCBDP

**SIGNATURES**

